



Mardi 8 août 2017

Commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale Nouvel appel à projets « Centenaire » sur l'année 2018

L'automne 2017 verra s'ouvrir la nouvelle session du comité de labellisation de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale. À cette occasion, elle examinera les demandes de labellisation des porteurs de projets qui se dérouleront en 2018. Cette année marquera ainsi la fin du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale initié en 2014.

 Le dossier de candidature doit être remis avant le 15 septembre 2017.

Le label « Centenaire » distingue les projets les plus innovants et structurants pour les territoires. Il leur permet de figurer sur le programme national officiel des commémorations du Centenaire, leur accordant ainsi une visibilité sur les scènes nationale et internationale. Il constitue également une condition *sine qua non* pour être éligible à un financement de la Mission du Centenaire.

► Les grands thèmes de 2018

En 2017, la Mission Centenaire avait notamment mis à l'honneur la bataille du Chemin des Dames et l'entrée des États-Unis d'Amérique dans la Grande Guerre. **Pour 2018, elle propose 4 nouveaux axes thématiques – mais non exclusifs – :**

1. La commémoration des dernières batailles de la Grande Guerre,
2. La fin de la guerre et la signature de l'Armistice,
3. La construction de la paix et « les sorties de guerre »,
4. Après 1918 : deuil et reconstruction.

La clôture du Centenaire 14-18 vise toutefois à commémorer l'ensemble de la Première Guerre mondiale. C'est pourquoi l'année 2018 ne se réduit pas à ces seuls thèmes, donnés à titre indicatif. La Mission du Centenaire poursuit ainsi, sans restriction thématique ou chronologique, sa politique d'accompagnement des projets les plus innovants et les plus structurants portés par les territoires et les acteurs locaux.



► Le label « Centenaire » : comment soumettre son projet ?

Vous êtes une collectivité, une institution, une association ou un particulier ?
Vous avez un projet programmé sur le département des Bouches-du-Rhône, et vous souhaitez le proposer à la labellisation ?

Remplissez un formulaire de demande de labellisation, puis retournez-le

avant le 15 septembre 2017 au

Service départemental de l'ONACVG des Bouches-du-Rhône

12-16 avenue Jules Cantini

13006 Marseille



Les dossiers de candidature au label « Centenaire » sont d'abord examinés par le Comité Départemental du Centenaire des Bouches-du-Rhône, réuni en préfecture. Ils sont ensuite adressés à la Mission du Centenaire.

L'ensemble des documents est disponible sur le site Web de la préfecture des Bouches-du-Rhône : <www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Label-Centenaire-nouvel-appel-a-projets-sur-l-annee-2018>.

Contacts

- laetitia.vion@onacvg.fr : 04 91 37 30 19
- pascal.coget@onacvg.fr : 04 91 37 30 15